



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-36

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 14 décembre 2023 à 19 heures,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 08 décembre 2023  
Date d'affichage : Le 08 décembre 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, Michèle CAFFIER, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Emilie LISSE
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Dominique NAVET
- Julien DIEU donne pouvoir à Sylviane CORNET

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Sylviane Cornet est nommée secrétaire de séance.

Demande de subvention départementale au titre de l'aide au tourisme

Vu les articles L 2334-42 et suivants du Code Général des collectivités Territoriales,  
Vu le budget communal,

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal les travaux à réaliser au sein du camping municipal à savoir l'installation de bornes :

- Bornes électriques pour les vélos
- Bornes de distribution d'énergies
- Bornes d'accès avec paiement immédiat

Ces travaux sont estimés à 52 650,00 € HT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet peut bénéficier d'un soutien financier du conseil Départemental dans le cadre de l'aide à l'activité tourisme à 10 530,00€

REÇU EN PRÉFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-002-21020908.0-20231214-36\_2023-DE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'engager les demandes de subvention au titre de l'accompagnement à l'activité touristique auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire souhaite l'autorisation d'encaisser la subvention si le dossier d'instruction de la demande est favorable.

L'assemblée, après délibération, à l'unanimité décide :

Art.1 : d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches se rapportant à la demande de subventions au titre de l'activité touristique.

Art. 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à accepter la subvention si l'instruction du dossier est favorable.

Fait et délibéré  
A La Capelle-Lès-Boulogne,  
Le 14 décembre 2023

Le Maire,



Jean-Victor DEGREMONT

Certifié et rendu exécutoire le :

20 DEC. 2023



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-862-21629988-20231214-36\_2023-DE